

# Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2015 PROCES-VERBAL

Présent-e-s : J. Löffel, Président

P.-Y. Christen, C. Curchod, Y. Cogne, I. Dubouloz,

F. George, S. Gisler, S. Moget, P.-A. Pignat, N. Pontinelli,

J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz

Assistent : C. Zäch, maire

D. Bolle de Paoli, adjointe
I. Walthert, adjointe
S. Lörtscher, secrétaire

Excusé : D. Perron Procès-verbal : S. Meylan

\_\_\_\_\_

Le Président ouvre la séance en excusant l'absence de M. Perron. Il passe la parole à Mme H. Candolfi, responsable Territoire&Ecosystèmes de Pro Natura qui est venue présenter le projet de la réserve naturelle de la Petite-Grave.

Cette ancienne gravière située à La Petite-Grave a été rachetée par Pro Natura il y a quelques années pour sa richesse en biodiversité et sa situation au sein d'un réseau de corridors biologiques.

A la suite d'une mise aux enchères du terrain, l'achat se réalise sous conditions : renaturer le site et revendre la moitié du terrain, une terre de qualité SDA, à l'agriculture. Après la signature d'une Convention avec Gestrag, anciennement Astié, la reprise du terrain se fait en partenariat avec Pro Natura Genève, la DGNP et la commune de Cartigny. Le programme de renaturation se fera comme suit:

- Démolition des infrastructures, plan de renaturation sur mandat accepté en été 2015, puis le chantier de renaturation, la partie la plus importante.
- Renaturation dans une logique de continuité biologique: zone arborée, prairies, roselières, chapelets de gouilles, milieux buissonnants, falaises à hirondelles, drain autour de la parcelle.
   Peu d'importation de matériaux afin d'utiliser la terre sur place. Il reste une zone utilisée pour le chantier qui deviendra ensuite agricole.
- Planning intentionnel : hiver 2015-2016 : abattage conséquent, printemps 2016 : remblayage du terrain agricole et développement biologique.

Mme Zäch évoque les différences de niveaux de la parcelle ainsi que le travail important qui sera réalisé sur les étangs. Toutes sortes de poissons vivent dans ces pièces d'eau, ces derniers devront être déplacés.

Mme Candolfi informe qu'une pêche électrique sera effectuée afin de replacer les espèces sur différentes zones naturelles. Les étangs de La Petite-Grave seront ensuite partiellement comblés, pour conserver une profondeur de 10cm, milieu qui sera propice au retour des batraciens.

M. George demande si Gestrag a laissé un terrain pollué et si des tests de pollutions ont été réalisés.

Mme Candolfi confirme qu'il y aura des tests réalisés sur les matériaux inertes qui seront envoyés aux laboratoires. Une analyse complémentaire sera effectuée et 10 m3 de terre seront traités, uniquement en surface, car les terrains ne sont pas pollués en sous-sols.

M. Loeffel demande pourquoi des engins sont encore stationnés sur la parcelle en face de la future réserve.

Mme Zäch rappelle que la commune avait déjà fait déblayer le terrain il y a quelques années. Elle confirme que les propriétaires viendront enlever ce matériel prochainement. L'exécutif poursuit les rappels au propriétaire de matériel afin de faire place libre. L'exécutif fait tout son possible, tout en restant fair play avec l'entreprise en question confrontée à une problématique d'espace de stockage.

M. Christen demande s'il y aura des cheminements et des espèces animales réimplantées.

Mme Candolfi confirme qu'il n'y aura pas de cheminements mais des tableaux didactiques et un observatoire. Cet espace naturel d'un hectare est affecté à différentes zones naturelles et n'est pas forcément ouvert au public. Elle souligne que la politique en matière d'animaux est de laisser la nature faire son travail en ce qui concerne la faune qui se réinstalle à son rythme. Quelques semaines parfois suffisent pour que des animaux reviennent sur les lieux.

Mme Walthert demande quelle est la proximité de la nappe phréatique.

Mme Candolfi informe qu'après des travaux, il a été constaté que la nappe est très proche, soit 2 à 3 mètres dessous. Concernant l'abattage des arbres qui sera important cet hiver, il s'agit surtout de vieux arbres et d'acacias, ceci dans le but de mettre en valeur la futaie.

M. Cogne s'interroge pour le financement de ce projet et demande s'il est possible de participer individuellement par un don. Il trouverait intéressant de faire paraître un texte dans la prochaine édition de l'Echo de Cartigny pour un appel de fonds.

Mme Candolfi informe qu'il y a une importante recherche de fonds et un financement de la Confédération sur ce projet. Le coût total de CHF 2 millions comprend l'achat du terrain, le plan de et rachat de renaturation le la partie agricole qui s'avère la Pour la partie de 1 hectare que Pro Natura est obligé de revendre à l'agriculture, deux dossiers ont été examinés. Après étude, Pro Natura a préféré faire un échange de terrains avec un paysan de la commune. Cette transaction est intéressante pour le bénéfice naturel du fait que ce terrain se trouve dans la réserve naturelle du Moulin-Vert.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2015

Le procès-verbal du 12 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents moins deux abstentions.

# 2. Communications du bureau du Conseil municipal

La Président rappelle que le 14 octobre 2015, le CM a reçu par mail, la décision de l'assemblée générale de l'ACG par rapport aux contributions des communes soit CHF 3.60.- par habitant en 2016, les mêmes qu'en 2015.

M. George rappelle que le CM doit se prononcer sur cette question alors qu'il ne reçoit jamais ni les comptes ni le budget de l'ACG. Il serait pourtant possible que le budget général soit présenté dans les grandes lignes.

Mme Lörtscher rappelle que le CM a un droit d'opposition relatif à la décision de l'Assemblée générale, mais que cette décision n'est pas soumise au vote.

Mme Walthert rappelle que ce problème a été maintes fois discuté. Elle souligne que l'ACG est un soutien aux communes, mais que les comptes de fonctionnement de l'ACG ne sont pas présentés en séance publique. Les comptes sont établis en toute transparence mais qu'on ne peut pas discuter des salaires des employés de l'ACG ou de certaines décisions de l'Assemblée générale en CM. Elle se tient à disposition s'il y a une demande particulière. Il est possible aussi de consulter le site internet de l'ACG.

## 3. Communications et propositions du maire et des adjointes

## Communications de Mme Zäch

Analyse de l'air – Dans le cadre du contrôle des immissions de polluants atmosphériques concernant les Cheneviers, les SIG doivent procéder à l'installation d'une remorque sur notre commune qui abritera un engin pour mesurer la qualité de l'air selon les recommandations de l'OPair. Cette dernière sera placée en décembre 2015 au chemin de la Passe pour au minimum une année.

**Gravières** – Mme Zach se réfère à un article paru dans la Tribune de Genève. La commune de Cartigny s'est jointe à la signature d'un courrier émanent de la commune d'Avusy concernant l'enquête publique relative à la modification de zone en faveur de la Sablière du Cannelet afin de faire valoir auprès du département son point de vue dans le cadre de l'enquête publique. Les communes de Chancy, Laconnex et Soral ont également signé ce courrier.

M. Cogne demande des nouvelles concernant la gravière à l'entrée de Laconnex. Le rapport établissait que l'exploitation était fixée à 8 ans. Peut-on faire une recherche pour retrouver le rapport de la commission agriculture rédigé il y a environ 4 ou 5 ans pour vérifier le délai légal. Mme Lörtscher s'en occupe.

Travaux sur la route de Chancy - Mme Zäch s'est renseignée au sujet des travaux en cours sur la route de Chancy à la sortie de La Petit-Grave, route du Pontet. En effet, la commune a simplement été informée qu'une pose de revêtement phonoabsorbant sera réalisée à titre de test. Etant donné que tous les marquages devront être refaits, Mme Zäch aurait souhaité pouvoir proposer d'autres solutions en terme de marquage étant donné que cet endroit sensible est toujours dans l'attente d'un giratoire. Faute de moyens financiers du Canton, il sera intéressant de trouver des solutions moins onéreuses pour sécuriser ce carrefour. Suite à une rencontre avec M. Luc Barthassat, ce dernier lui a conseillé d'envoyer un courriel au secrétaire général du DETA afin de résumer la problématique de ce dossier, ce qui a été fait immédiatement. Mme Zäch tiendra au courant le CM de la suite dans cette affaire.

Quant au nouveau radar situé sur la route du Moulin-de-la-Ratte, plusieurs habitants ont fait part de leur satisfaction relative à la diminution de la vitesse constatée sur cette route.

### Communications de Mme Bolle de Paoli

Le repas de l'Escalade des aînés aura lieu le dimanche 13 décembre. Le repas sera préparé par « La pintade qui glousse » traiteur cartiginois. Les entrées et desserts seront préparés par les Conseillers municipaux et l'exécutif. Mme Bolle de Paoli demande que des conseillers municipaux soient disponibles dès 10h pour aider à préparer la salle.

M. Maudet a convoqué **le groupe de sécurité de la Champagne**, notamment au sujet des APM. Il souhaite que les communes se prononcent sur ce dossier en prenant position. La commission sécurité des communes de la champagne doit se réunir. Ensuite, les communes respectives devront convoquer leurs propres commissions sécurité pour discuter du projet.

Mesures d'insertion professionnelle - Cap emploi développe déjà des partenariats avec les entreprises pour l'organisation de stages. A présent, le dispositif souhaite aller plus loin en encourageant les entreprises à engager des jeunes pour un apprentissage. Une séance de présentation Cap Emploi aura lieu à Confignon prochainement (janvier – février 2016), où toutes les commissions sociales des communes de la Champagne seront conviées. Cette réunion accueillera deux bénéficiaires de stages qui viendront témoigner de leur expérience.

Mme Dubouloz demande dans quels domaines s'inscrivent ces apprentissages.

Mme Bolle de Paoli précise qu'il s'agit de tous les domaines (viticole, agriculture, etc.). A Cartigny, il y a eu peu d'entreprises pour accueillir un stagiaire mais peut-être les démarches pour accueillir des apprentis porteront leurs fruits. Nous avons ainsi communiqué les noms et coordonnées des entreprises à Cap emploi pour leur permettre de mettre en place leur communication.

Mme Walthert informe que le DIP avait approché les secrétariats des mairies au sujet des apprentis. Il serait d'ailleurs envisageable de partager un apprenti-e entre plusieurs communes.

### Accueil de migrants

Mme Bolle de Paoli informe que la commission sociale a réfléchi sur la possibilité d'accueillir des migrants syriens sur la commune. Il n'y a pas de rapport de commission à propos de ce projet, mais il s'agit de donner un état des lieux des réflexions.

Mme Dubouloz informe qu'il s'agit d'un projet pour accueillir une famille ou un couple de réfugiés. Le logement serait le petit studio du temple protestant de la paroisse de Champagne. Il s'agit de personnes avec un permis de séjour F ou N avec la possibilité de s'installer sur le plus long terme. Elle tiendra le CM au courant de ce projet.

M. Cogne s'interroge sur le rôle de la commune dans ce projet. M. George souligne que la commune deviendra un facilitateur pour que des personnes puissent se rencontrer et mener à bien des actions avec la caution de la commune, pas forcément financière. Il semble annoncé qu'au niveau cantonal, le nombre de réfugiés va doubler en cette fin d'année. Un jour ou l'autre, les communes seront amenées à mettre à disposition des abris PC pour accueillir des réfugiés. Il serait ainsi préférable de montrer que les communes en général sont impliquées et non pas prises au dépourvu.

Mme Bolle de Paoli rappelle que notre rôle sera d'informer la population et d'accompagner cette installation.

Mme Walthert informe qu'une habitante proposait d'organiser une soirée, avec projection d'un documentaire pour mobiliser les gens sur cette question et de prévoir un débat. Cette proposition pourrait être étudiée plus en avant. Elle souligne que le rôle de la commune est d'accompagner le mouvement, faire tampon et répondre aux questions des habitants au sujet de cet accueil de migrants.

M. Cogne propose que l'on regarde s'il y a des locaux disponibles, afin de les proposer à la location à l'Hospice général.

M. George rappelle qu'il n'y a pas de locaux libres sur la commune, mais qu'il s'agit d'un premier pas vers une discussion. Les migrants ont des obligations, ils sont suivis pas des assistants sociaux et sont ensuite intégrés par des formations professionnelles et des cours de langue française. Il conclut que l'Eglise de Champagne fera affaire ou pas avec l'Hospice général, sans lien avec la commune. Il s'agit pour Cartigny de démarrer une discussion à ce sujet.

Mme Dubouloz souligne qu'il faut réfléchir à l'implication de la commune dans l'accueil de réfugiés et aussi dans la communication des projets.

M. Löffel conclut que la commission sociale suit cette question et reviendra en informer le CM.

### Communications de Mme Walthert

Pas de communication

## 4. Budget 2016

Le président donne lecture des trois délibérations soumises au vote.

# Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 3'108'585 F aux charges et de 3'108'728 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 143 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 589'316 F, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 589'173 F et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 143 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 43 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 284'000 F aux dépenses et de 284'000 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 0 F,

vu le rapport de la commission des finances du 8 octobre 2015,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition du Maire. le Conseil municipal

#### DECIDE

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2016 pour un montant de 3'108'585 F aux charges et de 3'108'728 F aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 143 F.
- 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 43 centimes.
- 3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2016 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

# Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016

Délibération relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, sur proposition du Maire, le Conseil municipal

### DECIDE

par

1. De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à 100 %.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### Délibération relative aux indemnités alloués en 2016 au maire et adjoints

Délibération relative aux indemnités allouées en 2016 au maire et adjoints

Vu le projet de budget pour l'année 2016, Vu le rapport de la commission des finances du 8 octobre 2015, Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire, le Conseil municipal

#### DECIDE

par

- 2. De fixer les indemnités allouées au maire à 24'400 F, aux adjointes à 19'400F chacune, soit 38'800 F, soit 63'200 F au total.
- 3. De porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2016 suivante : 02.00.300.0 Indemnités maire et adjoints

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### 5. Rapport de commissions

M. Pignat, président de la commission culture, loisirs et sports informe que le bénéfice de la fête du Bicentenaire se monte à CHF 4'400.-. Ce dernier sera réparti au prorata, aux associations, selon les périodes de contribution (et non pas du nombre de personnes).

## 6. Propositions et questions

Mme Walthert informe que le Tournoi de foot des élus aura lieu à Cartigny le samedi 11 juin 2016. Le Conseil municipal sera sollicité pour l'organisation de cet événement.

Mme Moget demande si le nouveau radar installé au Moulin-de-la-Ratte flashe dans les deux sens ce que Mme Zäch confirme.

### Fuite d'eau sur le réseau

Mme Zäch informe qu'une fuite d'eau dans le réseau du chauffage à distance a été détectée. Suite à des recherches réalisées sur le terrain, de microscopiques fuites et une plus importante ont été trouvées. Les responsables de CABC et SPE ont programmé la réparation qui aura lieu sur une journée, le mercredi 25 novembre. La cause des dégâts serait due à une mauvaise soudure. Les assurances devraient couvrir les frais liés aux travaux.

Le président :	La secrétaire :	Un-e conseiller-ère :
Fin de la séance à 22h00		